



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES DIMANCHE 05 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dimanche 05 novembre à 10h00, sur convocation du Président du Comité Départemental des Yvelines M. Alain GALIANA, les Présidents et les mandataires des clubs affiliés ainsi que les membres du Comité Directeur du Comité Départemental des Yvelines se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle des granges, allée des tilleuls argentés, 78610 Le Perray en Yvelines.

Membres du Comité Directeur présents :

Jean-Claude ALPHONSE - Trésorier
Fabrice BERQUEZ – Vice-Président
Patrick DA SILVA – Secrétaire Général
Alain GALIANA - Président

Membres du Comité Directeur excusés :

Florence BERQUEZ
Jacqueline SIGNAVONG
Sébastien MEYER
Sébastien ROBERT
Pascal NOVAIS - DTD

Responsables des grades présents

Gérard GAZZINI Karaté
Patrick DA SILVA AMV

Responsables ETD excusés :

Youcef MEZAHEM
Jérôme DARGENT
Richard AMENGLE responsable des grades krav-Maga

A l'issu de l'émargement sont présents 24 clubs, l'assemblée générale ordinaire commence à 10h00.

Le Président du Comité Départementale des Yvelines et DA, M. ALAIN GALIANA fait une allocution de bienvenue aux Présidents et mandataires des clubs et fait un rappel l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 novembre 2022 ;
2. Rapport moral du Président ;
3. Bilan financier et comptes de résultats 2022 2023 ;
4. Approbation des comptes 2022 2023 clos le 31/08/2023. Quitus du trésorier ;
5. Rapport d'activité du Directeur technique et des commissions ;
6. Vote du budget prévisionnel 2023 2024 ;
7. Questions diverses : elles doivent être adressées par écrit, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée générale au siège du Comité Départemental.



1 - Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 novembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 06 novembre 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

En l'absence de remarques et après en avoir délibéré, l'assemblée générale adopte le procès-verbal l'assemblée générale ordinaire du 06 novembre 2022.

Résultats des votes :

Contre :0

Abstention :0

Pour : **Unanimité**

2 - Rapport moral du Président

Une très belle saison vient de s'achever avec une hausse des licences de 17% soit 9942. Le CDK78 est ainsi le plus gros département de France en nombre de licenciés.

Tout au long de la saison j'ai constaté un engouement pour les activités de développement proposées par le CDK78.

- +15% de Président(e)s et professeurs présents pour la réunion d'octobre 2022,
- + 43% de clubs présents lors de la dernière AGO du CDK78,
- + 74% d'inscriptions aux compétitions,
- + 63% d'inscriptions aux formations,
- 260 karatékas présents lors des 3 stages d'experts fédéraux
- Excellente participation au master body karaté et au 1^{er} stage multi disciplines, aux stages d'informations aux grades,
- Participation de 70 classes au projet karaté scolaire mis en place par notre DTD Pascal NOVAIS.

Tous ces indicateurs sont révélateurs d'un bilan de saison très positif.

Ma présence sur toutes les compétitions, stages, passages de grades, examens de formations a été riche d'enseignements et d'échanges avec les licenciés et me rapproche toujours plus des clubs.

Je remercie et félicite l'équipe du CDK78 ainsi que les clubs qui œuvrent pour le développement de nos disciplines au sein du CDK 78.



En l'absence de remarques, l'assemblée générale adopte le rapport moral du Président.

Résultats des votes :

Contre :0

Abstention :0

Pour : **Unanimité**

3 - Bilan financier et comptes de résultats 2022 2023

Le trésorier Jean-Claude Alphonse présente le bilan financier et les comptes de résultats pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023, réalisés par M. Sébastien LANDRY Expert-Comptable du CDK 78. Ce document est daté et signé au 02/10/2023.

- Total du bilan : 176 302 €
- Déficit : -7818 €

ATTESTATION

Mission de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de **COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES** relatifs à la période du **01/09/2022 au 31/08/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

. Total du bilan : 176 302 €

. Déficit : 7818 €

Nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables. A la date de nos travaux, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

En outre, les comptes ont été établis en conformité avec les principes comptables spécifiques aux Associations et Fondations, définis par le règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçante, à but non lucratif, avec ou sans activité économique et homologué par l'arrêté du 29 décembre 2020 (Journal Officiel du 31 décembre 2020).

Fait à Versailles
Le 02/10/2023

Sébastien LANDRY
Expert-Comptable





4 - Approbation des comptes 2022-2023 clos le 31/08/2023. Quitus du trésorier

Le bilan financier et le compte de résultats sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale. L'assemblée générale, après lecture du bilan financier et du compte de résultats de l'expert-comptable, après avoir délibéré, approuve les comptes annuels clos au 31/08/2023 et donne quitus au trésorier.

Résultats des votes :

Contre :0

Abstention :0

Pour : **Unanimité**

5 - Rapport d'activité du Directeur technique et des commissions

M. Pascal NOVAIS DTD étant absent, le Président du CDK78 présente son rapport d'activité ainsi que :

Le bilan d'activité du responsable de formation.

Le bilan d'activité de responsable de l'arbitrage.

M. GAZZINI responsable des grades KARATE présente le bilan général des grades.

Le rapport d'activité du DTD et du responsable des grades sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Après avoir délibéré, l'assemblée générale adopte le rapport du DTD et du responsable des grades.

Résultats des votes :

Contre :0

Abstention :0

Pour : **Unanimité**

6 - Vote du budget prévisionnel 2023 2024

CHARGES	TOTAL	% /TC	PRODUITS	TOTAL	%/TP
1-MATERIEL/EQUIPEMENTS	3 500 €	2,68%	1-VENTES	15 000,00 €	11,48%
Matériel et Equipements divers	2 000 €		Vente passeports	15 000,00 €	
Matériel informatique	1 000 €		Articles divers	- €	
Vêtements	500 €		Autres ventes:	- €	
2-FOURNITURES	13 900 €	10,64%	2-RECHETTES DIVERSES	29 500,00 €	22,57%
Fournitures bureautiques et diverses	1 500 €		Passages de grades	13 500,00 €	
Pharmacie	500 €		Formation EDC	9 000,00 €	
Récompenses coupes, médailles, autres	3 200 €		Recettes manifestations	3 000,00 €	
Passeports Sportifs	6 000 €		Stages	3 000,00 €	
Cartes CN - Diplômes	2 700 €		Prestations diverses	- €	
3-LOCATIONS DIVERSES	11 500 €	8,80%	Participation Clubs-Elites	1 000,00 €	
Bureau Orgeval	5 000 €		3-SUBVENTIONS	12 000,00 €	9,18%
Local-entrepot Homebox	5 000 €		ANS-emploi aidé	- €	
Camion	1 500 €		Conseil départemental	4 000,00 €	
4-MISSIONS SPORTIVES	9 500 €	7,27%	Divers (Crédit Mutuel)	1 500,00 €	
			ANS-PSF	6 500,00 €	
5-REMUNERATIONS	16 500 €	12,62%	4-COTISATIONS FFK	55 000,00 €	42,08%
Arbitres-Juges			Cotisations clubs	30 000,00 €	
			Remboursement licences	19 000,00 €	
6-REMUNERATIONS ETD.	10 500 €	8,03%	Ristourne passeports	6 000,00 €	
DTD	3 500 €		5-PRODUITS FINANCIERS	1 700,00 €	1,30%
EDC	3 000 €		Interêts Livret Bleu 2001	600,00 €	
Entraîneurs	3 000 €		Autre produits de placement	1 100,00 €	
Intervenants milieu : Carcéral / Scolaire	1 000 €		6-FONDS PROPRES	17 500,00 €	13,39%
7-STAGES	4 500 €	3,44%			
Experts - Intervenants	4 500 €		PROD. EXCEPTIONNELS	- €	0,00%
8-ORGANISATIONS COMPETITIONS	7 500 €	5,74%			
Commission sportive	5 000 €				
Responsables Logistique-Camion	2 500 €				
9-HONORAIRES	5 000 €	3,83%			
Expert Comptable	5 000 €				
Avocat	- €				
Autres Honoraires	- €				
10-SALAIRE AGENT	19 000 €	14,54%			
Agent de Développement					
11-CHARGES SOCIALES et AUTRES	10 400 €	7,96%			
URSSAF	6 500 €				
Mgen-Chorum-Humanis-Mutex-Afdas	2 700 €				
Autres Organismes	1 200 €				
12-DEPLACEMENTS - FRAIS	9 500 €	7,27%	Remboursements divers	- €	
Comité-Commissions sportives			Dons et sponsors	- €	
Agent Développement - Autres					
13-REPAS-RECEPTIONS	3 000 €	2,30%	Autres produits exceptionnels	- €	
Ecole des Cadres - Arbitres/Juges					
Comité - Relations publiques					
14-FRAIS Fonctionnement-Divers	6 400 €	4,90%			
Google - Internet - Téléphone	3 500 €				
Frais postaux	300 €				
Frais bancaires	400 €				
Assurances - Autres Organismes	1 800 €				
Impôts - Taxes	400 €				
Frais exceptionnels	- €				
TOTAL DES CHARGES	130 700,00 €	100,00%	TOTAL DES PRODUITS	130 700,00 €	100,00%
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)	0,00 €	0,00%	RESULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)	0,00 €	0,00%
TOTAL COMPTE	130 700 €		TOTAL COMPTE	130 700 €	



M. Jean-Claude ALPHONSE précise que la réduction des subventions fédérales a nécessité au titre des produits une compensation de 17500€ en fonds propres pour le maintien à l'équilibre du budget 2023-2024.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte le budget prévisionnel pour la saison 2023-2024 à l'unanimité.

Résultats des votes :

Contre :0

Abstention :0

Pour : **Unanimité**

7-Questions diverses

Aucune question n'a été adressée au CDK 78, de ce fait le secrétaire général du CDK 78 clôture l'assemblée générale ordinaire à 11H00.

Alain GALIANA
Président du Comité Départemental des
Yvelines de Karaté et D.A.

Patrick DA SILVA
Secrétaire Général du Comité Départemental
des Yvelines de Karaté et D.A.